

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL SYNDICAL  
Du jeudi 29 septembre 2022 de 18h30 à 19h30**

Date de convocation : 22 septembre 2022

**PRÉSENTS** : Mmes ARRADA, MONTEIL, SIMONAZZI,  
LARUELLE, MAUCLERE

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR** : Mme BAGA à  
Mme ARRADA, Mme BELLOT GURLET à Mme LARUELLE, M  
REVOL à M MAUCLERE,

**INVITES** :

*Secrétaire de séance : Mme Clara Monteil*

**Ordre du jour**

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil Syndical du 13 juillet 2022
2. Délibération N° 938 – Modification des membres du Conseil Syndical
3. Délibération N° 939 – Contrat de Projet
4. Délibération N° 940 – Rémunération de l'apprenti
5. Délibération N° 941 – Achat Batterie électrique d'occasion
6. Délibération N° 942 – Convention de mise à disposition de locaux et de matériel gratuits pour le Chaudron des Jeux 2022-2023
7. Questions diverses

---

**1. Approbation du dernier compte-rendu**

Il est relevé au sujet des « Questions diverses », concernant le travail entre le service des médiathèques et les équipes enseignantes l'absence du mot « Médiathèques ». Ce dernier est ajouté pour la compréhension complète de la lecture.

Le compte-rendu du dernier Conseil syndical est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

**2. Délibération N° 938 – Modification des membres du Conseil Syndical**

Suite à la démission de M Valverde, élu à Villard-Bonnot, la présidente présente l'élue remplaçante Mme Simonazzi.

La délibération 938 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**3. Délibération N° 939 – Contrat de Projet**

Cette délibération porte sur le mode de contractualisation entre le centre et une professionnelle contractuelle. Il s'agit d'un nouveau contrat mis en place dans la fonction publique qui permet de

lier une mission professionnelle évaluable avec une durée de contrat. Ce contrat lie le centre et la professionnelle sur la mise en place de la « PS Jeunes ». Ce dispositif CAF est en direction de la jeunesse et doit répondre : « Ce financement a pour objectif de soutenir les structures jeunesse dans l'accompagnement des jeunes âgés de 12 à 25 ans avec une priorité pour les 12 - 17 ans en cofinçant des postes d'animateurs qualifiés. Il vise à accompagner la professionnalisation de l'accompagnement destiné aux ados et à **encourager la consolidation et l'évolution de l'offre en direction des jeunes.** »<sup>1</sup>

La délibération 939 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **4. Délibération N° 940 – Rémunération de l'apprenti**

Dans le cadre d'un contrat d'apprentissage, le centre a appris la suppression des aides financières de l'état en direction des collectivités. La loi autorise le centre à rémunérer l'apprenti à hauteur de 53% du SMIC en raison de son âge soit environ 950€. Il n'aurait aucun complément de la part de l'état. En considérant, qu'en 2022 le seuil de pauvreté<sup>2</sup> correspond à 940€, en considérant que le centre a pour rôle d'accompagner les jeunes dans l'entrée dans la vie active et la vie sociale, il est proposé que le centre porte entièrement le coût salarial, équivalent à 100% du SMIC.

La délibération 940 est adoptée à 7 voix pour et une abstention des membres présents et représentés.

#### **5. Délibération N° 941 – Achat Batterie électrique d'occasion**

Dans le cadre de ces activités socio-culturelles et suite à une analyse financière, il est proposé pour l'atelier batterie de réaliser pour les jeunes et adultes des cours en duo. Autant pédagogiquement que financièrement cette expérimentation doit pouvoir être positive. De plus depuis le début de cet atelier, le matériel utilisé appartenait à l'intervenant. Il apparaît judicieux que le centre se munisse au minima d'une batterie pour réaliser cette évolution.

La délibération 941 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **6. Délibération N° 942 – Convention de mise à disposition de locaux et de matériel gratuits pour le Chaudron des Jeux 2022-2023**

Il s'agit de mettre à disposition l'espace ludothèque le mardi et la grande salle le samedi pour une animation jeux tous publics durant l'année 2022-2023.

La délibération 942 est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **7. Questions diverses**

Aucune autre question n'est ajoutée à l'ordre du jour, Mme la Présidente clôt la séance.

---

<sup>1</sup> <https://www.caf.fr/partenaires/caf-de-l-allier/partenaires-locaux/la-ps-jeunes>

<sup>2</sup> <https://www.inegalites.fr/A-quels-niveaux-se-situent-les-seuils-de-pauvrete-en-France>